



Collectif Red Star Bauer

**Monsieur le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Mesdames, Messieurs les adjointes et adjoints
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux**

A paraître sur collectifredstarbauer.wordpress.com

Saint-Ouen-Sur-Seine, le 3 juin 2022

Objet : position de la Tribune Rino Della Negra, à l'occasion du conseil municipal du 8 juin 2022 consacré au Red Star FC

Monsieur le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine,
Mesdames, Messieurs les adjointes et adjoints,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Monsieur le Maire, que nous remercions pour cela, nous a conviés à nous exprimer oralement et par écrit, auprès des membres du conseil municipal, à l'occasion d'une séance consacrée au Red Star, dans le contexte d'une rénovation en cours du Stade Bauer et de la vente du Club qui vient d'intervenir.

Notre intervention ne portera que sur la question de la vente du Club, par son ancien actionnaire majoritaire, Monsieur Patrice HADDAD.

Vente que nous critiquons, tant dans la forme (1.), que sur le fond (2.), et vente face à laquelle nous avons pu constater l'impuissance collective de tous les partenaires privés et publics du club à être consultés et à pouvoir s'opposer à cette opération (3.). C'est au regard de ce constat que nous invitons chacun à nous soutenir dans notre volonté d'obtenir une évolution législative pour encadrer les ventes de clubs sportifs (4.).

1. Une vente inacceptable dans la forme

Après plus d'un an de travail concerté entre les représentants de la Ville, du Red Star FC, du groupe RÉALITÉS et de notre association, toutes les parties avaient exprimé leur satisfaction quant au contenu du projet de rénovation du Stade Bauer et quant à la méthodologie de travail adoptée.

Avec un nouveau stade programmé et un centre de formation livré, les quatre parties prenantes devaient poursuivre leurs démarches de transparence, collégialité et confiance réciproque, en vue du développement du club, ce qui pouvait passer par une vente de celui-ci à un nouveau propriétaire.

Ce pacte de confiance tacite entre les quatre acteurs a toutefois été cyniquement rompu par la décision individuelle de l'ancien actionnaire majoritaire du Club, Monsieur Patrice HADDAD, qui a délibérément choisi de ne pas consulter ses partenaires pour vendre la totalité de ses parts à la société 777 PARTNERS et de les mettre devant le fait accompli.

Monsieur HADDAD considère, ainsi, que le Red Star est l'affaire de tous, quand il s'agit de solliciter le soutien des supporters, du Promoteur RÉALITÉS et des personnes publiques.

Monsieur HADDAD considère, en revanche, qu'en cas de vente du Club, il n'est question que de la gestion de ses parts sociales, de son actif, de sa propriété privée, et que cela ne regarde que lui.

Nous considérons, au contraire, tout en reconnaissant la liberté de Monsieur HADDAD, comme à tout un chacun, de disposer de sa propriété, que la vente du Club a concerné toute une communauté de personnes, qui participent, d'ailleurs, à la valorisation de l'actif vendu.

Il s'agit d'abord des supporters, dont la fidélité et le soutien portent les résultats sportifs et l'image du club. Ce soutien dans le temps sportif et, en dehors, nos efforts pour créer, autour de Red Star, l'image d'un club riche de son histoire et de sa singularité a nécessairement participé à valoriser l'actif vendu par Monsieur HADDAD.

Il s'agit également du Promoteur RÉALITÉS qui, au-delà de l'intérêt financier qu'il recherche au travers de l'opération de rénovation du Stade Bauer, a accepté une exonération totale de tout loyer vis-à-vis du Club, durant toute la durée des travaux, en cédant à la demande insistante de l'ancien actionnaire, Patrice HADDAD. Or, cette exonération de loyer, qui devrait se poursuivre avec le nouveau propriétaire, a nécessairement participé à valoriser l'actif vendu par Monsieur HADDAD.

Il s'agit, enfin, des personnes publiques, notamment la Ville de Saint-Ouen, qui par leur soutien passé, actuel et futur, auprès des sections de jeunes et dans la structuration du Club ont, là encore, nécessairement participé à valoriser l'actif vendu par Monsieur HADDAD.

Au regard de tous ces arguments, nous considérons que la vente d'un Club tel que le Red Star aurait dû suivre un processus différent de la vente d'une société quelconque, mais aurait dû associer à la réflexion la communauté de personnes publiques et privées qui ont soutenu le club et ont participé à la valeur de l'actif vendu par Monsieur HADDAD.

C'est la raison pour laquelle la vente, ainsi effectuée par Patrice HADDAD sans concertation, nous paraît inacceptable dans la forme, y compris vis-à-vis des membres du conseil municipal.

2. Une vente inacceptable sur le fond

La presse a fait largement écho des raisons pour lesquelles le profil d'acheteur auquel Monsieur HADDAD a vendu le Club nous paraît totalement contre nature par rapport à notre club.

Pour ne pas alourdir le présent courrier, nous invitons les membres du conseil municipal à consulter, ci-joint, les communiqués que nous avons déjà publiés sur les raisons de notre opposition à ce rachat, lorsqu'il était en cours de réalisation (**pièce jointe 1**).

Nous tenons, néanmoins, à marteler qu'il nous apparaît totalement néfaste que notre club :

- appartienne à une société propriétaire de plusieurs clubs dans une même discipline, même dans différents pays : en l'occurrence, 777 PARTNERS est déjà propriétaire de trois autres clubs de football et actionnaire d'un quatrième, donc présent dans cinq clubs, et sa voracité ne paraît pas rassasiée ;
- appartienne à une société qui n'a aucune implantation en Seine-Saint-Denis, à tout le moins en Île-de-France ou, tout simplement, en France : en l'occurrence, 777 PARTNERS est une société de placements financiers en tous genres, basée à Miami et domiciliée fiscalement dans le DELAWARE, qui n'a aucune activité connue en France, ni ne paraît vouloir en avoir, à l'exception du Red Star.

Le cas de 777 PARTNERS est d'autant plus problématique qu'il entretient des liens très étroits avec une autre société multipropriétaires de clubs, notamment du Club de Nancy, ce qui pose un

problème de conflit d'intérêts, puisque ce club devrait évoluer dans le même championnat que le Red Star la saison prochaine. Nous avons donc récemment sollicité les instances du football à ce sujet et invitons les membres du conseil municipal à consulter notre courrier argumenté (**pièce jointe n°2**).

Il convient que les membres du conseil municipal aient bien conscience que le rachat du Red Star par 777 PARTNERS n'est pas un cas isolé, mais que les membres du conseil municipal appréhendent, au contraire, cette vente comme le symptôme d'un phénomène d'ampleur mondiale.

En effet, depuis quelques années, parallèlement au rachat de clubs par des fonds souverains, se développe un spectaculaire (et moins médiatisé) phénomène d'entrée brutale, dans le marché du football européen, de sociétés ou fonds d'investissement, de placements ou de pension, nord américains. Ces structures acquièrent, non seulement à grande vitesse, mais également à des prix largement supérieurs à leur valorisation, des clubs de football, suivant des modèles de multipropriétés avec, comme 777 PARTNERS, des partenariats avec d'autres structures qui devraient, en principe, être leur concurrentes. Ce phénomène étonne, jusqu'à la presse (**pièce jointe n° 3**), qui s'interroge sur les motivations réelles de tels investissements en chaîne, qui ne paraissent pas rentables dans l'exploitation des clubs, mais seulement lors de futures reventes, dans ce qui apparaît n'être rien d'autre qu'un processus de bulle spéculative en cours.

Cette mécanique en place suscite nos inquiétudes et nous paraît devoir être stoppée nette et au plus vite :

- d'abord, en raison du danger que cela représente pour la nature même du football : conflits d'intérêt qui vont semer le doute sur la sincérité des résultats sportifs ou des transferts de joueurs intragroupes ou entre groupes partenaires ; possibilités, pour ces oligopoles, d'imposer, à termes, des ligues fermées ;
- ensuite, en raison de l'image désastreuse pour le Red Star et la Ville de Saint-Ouen, que notre Club et notre Ville, malgré notre histoire et notre singularité, soient désormais les nouvelles prises de guerre de ce phénomène désastreux.

C'est la raison pour laquelle la vente, ainsi effectuée par Patrice HADDAD, nous paraît inacceptable sur le fond, y compris au regard des valeurs de la Ville de Saint-Ouen.

3. Un constat d'impuissance de toutes les parties, face à cette vente inacceptable

Malgré nos efforts désespérés et l'énergie déployée par de nombreux supporters, nous ne sommes malheureusement pas parvenus à mettre en échec le processus de vente initié par Monsieur HADDAD.

Certains ont pu nous opposer l'argument de la légalité, sur la forme et sur le fond, de la vente mise en œuvre par Patrice HADDAD, comme si cette légalité empêchait toute opinion critique et toute manifestation de « non-bienvenue ». Message pour lequel nous aurions aimé disposer de soutiens locaux plus nombreux.

Cette courte et intense période de mobilisation contre la vente du Red Star a eu le mérite de mettre en lumière l'impuissance d'une association de supporters, d'un promoteur rénovant le stade, ou d'une Ville, à pouvoir influencer, ou ne serait-ce qu'être associés à un processus de vente d'un club, que nous avons tous, à notre manière, soutenu et valorisé.

C'est donc en partant de ce constat d'impuissance de toutes les parties face à cette vente inacceptable, que nous souhaitons que le conseil municipal de Saint-Ouen s'engage dans un travail concret de recherches de solutions, pour que cela ne se reproduise pas.

4. Une solution : nous mobiliser pour obtenir du législateur un encadrement des ventes de clubs sportifs

Comme indiqué dans notre récent courrier à la Fédération française de football, le code du sport semble interdire la possession, par une seule société, de plusieurs clubs de même discipline (**pièce jointe n° 2**).

Cette règle ne semble, cependant, aucunement appliquée par les instances du football, puisque le Red Star, entre autres, appartient désormais à un propriétaire multi clubs.

Il apparaît donc indispensable que la future Assemblée Nationale et le Ministère des sports s'emparent du sujet, non pas pour traiter du Red Star, mais plus généralement :

- premièrement, pour réaliser une étude approfondie du phénomène d'achats frénétiques de clubs européens par des fonds d'investissements nord américains, notamment multi clubs, en tâchant de comprendre les intérêts recherchés et les conséquences sur le football dans les décennies à venir ;
- deuxièmement, pour adopter un encadrement des ventes de clubs sportifs, en imposant une obligation de concertation préalable avec les acteurs publics et associatifs entourant les clubs, en assurant une véritable interdiction efficace des propriétaires multi clubs et en définissant des profils d'investisseurs indésirables.

Nous avons récemment rencontré, à l'Assemblée Nationale, Madame Marie-Georges BUFFET, ancienne Ministre des sports, qui nous a indiqué partager tant nos inquiétudes, que la nécessité d'un travail législatif sur le sujet.

C'est la raison pour laquelle notre association saisira le ou la député(e) de la circonscription qui sera prochainement élu(e) et le ou la Ministre des sport, alors en fonction, en vue d'un travail législatif sur l'encadrement des ventes de clubs sportifs.

Nous saisissons donc l'opportunité qui nous est offerte par le Monsieur le Maire d'intervenir au conseil municipal du 8 juin 2022, pour solliciter de l'ensemble du conseil municipal, tous groupes et tendances confondus, de nous soutenir dans cette démarche d'obtenir un encadrement législatif des ventes de clubs sportifs.

Pour cela, outre un vote à l'unanimité d'un vœu de soutien, lors d'un prochain conseil municipal, nous souhaiterions de véritables séances de travail avec les élus, pour formaliser et défendre notre demande auprès des autorités nationales.

Il est clair que, soutenue par la municipalité, voire d'autres municipalités concernées partout en France, notre demande d'encadrement législatif des ventes de clubs sportifs sera bien mieux entendue et, si elle aboutit, sera source de fierté pour la Ville de Saint-Ouen et les valeurs qui nous rassemblent.

Le Bureau du Collectif Red Star Bauer,

Pièces jointes :

- 1 - communiqués Tribune Rino Della Negra ;*
- 2- lettre ouverte à la FFF ;*
- 3- articles de presses*